

Club Exploitation

Circulaire du 28 décembre 2001 relative à la gestion de crise routière : préparation et gestion des situations de crise routière

Cédric CHATENOUD

DIR Centre-Est

5 mars 2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Présentation

- La circulaire annule les circulaires de 2006, 2007 et 2008.
- Les points particulièrement importants :
 - les nouveaux pouvoirs de police du préfet de zone de défense et de sécurité ;
 - l'élaboration de plans de gestion du trafic et de protocoles avec les gestionnaires routiers ;
 - l'établissement de relations avec les professionnels du transport routier ;
 - la coopération locale et l'adaptation du déneigement aux priorités des services de transport ;
 - l'organisation d'exercices et la pratique de retours d'expériences ;
 - la création d'une véritable communauté de crise entre les différents acteurs.

Décrets 201-224 et 2010-225 du 4 mars 2010 relatifs aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité

- Conditions :
 - perspective ou survenue d'un évènement grave
 - dépassant le cadre d'un département
- le **préfet de zone peut prendre des mesures de police administrative spéciale** nécessaires à la coordination des actions des préfets de département.

Les plans de gestion de trafic (PGT)

- Les préfets de département doivent disposer de **plans de gestion de trafic départementaux** (Commande préfet, pilotage DDTM).
- idem pour les préfets de zone à l'échelle de la Zone (pilotage DREAL avec CRICR).
- **Pour DIR, SCA** : sur deux départements, si le PGT ne concerne qu'un gestionnaire en terme de réseau primaire, le préfet de zone peut désigner l'un des deux préfets de département concernés pour l'élaboration, le suivi et l'activation du plan.

Protocoles avec les gestionnaires routiers

Les DDT(M) assurent un rôle de conseiller auprès des préfets de département. Idem pour le CRICR auprès du préfet de zone,,,

- **Dans chaque département :**

- protocole **multi-gestionnaires unique** au sein de chaque département.
- Nécessaire association des CRICR, SDIS et associations agréées de sécurité civile à l'élaboration des protocoles.

- **Au niveau de la zone :** protocole DIR de zone à actualiser 1 fois par an.

- **Chaine d'information en cas d'évènement :**

- **Niveau départemental :** Gestionnaires → DDT(M) et CRICR → préfet de départementaux et DREAL de zone
- **Niveau zonal :** Gestionnaires → CRICR → DREAL de zone et préfet de zone (EMIZ)

L'établissement de relations avec les professionnels du transport routier

- Objectif d'une meilleure information des professionnels du transport routier :
 - association de la profession aux travaux annuels de mise à jour des plans et aux réunions de retour d'expérience (validation des circuits et procédures d'information).
 - Publication des arrêtés en temps réel sur « bison futé » (www.bison-fute.equipement.gouv.fr). Préfets → CRICR → CNIR
 - Communiqué du CRICR en général 3 fois par jour sur les intentions de restrictions de circulation des poids-lourds

- L'adaptation du déneigement aux priorités des services de transport

- La coopération locale

- Objectif de renforcer, sous l'égide du préfet, **la coopération entre**, d'une part, **les autorités organisatrices de transport collectif routier et** d'autre part, **les gestionnaires de voiries** (État, collectivités locales et sociétés concessionnaires).
- L'État doit inciter les gestionnaires de voirie et les opérateurs de transports routiers de voyageurs à définir un réseau de transports collectifs prioritaire.
- **Le préfet veille** à ce que des collectivités locales prévoient une réponse graduée et proportionnée aux différentes circonstances pouvant affecter les réseaux et **à ce que les autorités de police locale soient en mesure de lui communiquer tout renseignement sur la viabilité des voies de communication dont elles ont la charge.**

Et aussi...

- organisation d'exercices et la pratique de retours d'expériences
- la création d'une véritable communauté de crise entre les différents acteurs

FIN



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr